



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **26 septembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six** du mois de septembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 20 septembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET- Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY – M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Véronique ITTAH - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT- M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Annie MILLIARD à Mme Martine LEROY
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Michel RENAUD à Mme Pauline PABIOT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Denis HOUCHOT à Mme Geneviève PARIS
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Geneviève PARIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Modalités de financement du service Prévention, Collecte et Traitement des déchets

Pour mémoire, en mars 2023 l'organisation suivante avait été retenue pour la collecte des déchets :

- **Ordures ménagères** : collecte en porte en porte en sac selon la fréquence C1 uniquement pour l'hypercentre de Cosne et les zones collectives (quartier St Laurent et habitat collectif de Donzy) et C0,5 pour le reste du territoire
- **Matériaux recyclables** : collecte en porte à porte multi-matériaux en sac selon la fréquence C1 uniquement pour l'hypercentre de Cosne et les zones collectives (quartier St Laurent et habitat collectif de Donzy) et C0,5 pour le reste du territoire – Collecte du verre en point d'apport volontaire
- **Déchèterie** : accès sans limitation de passage aux 3 déchèteries du territoire
- **Biodéchets** : mise à disposition de composteur individuel et collectif
- **Financement du service** : Taxe d'Elèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)

A ce jour, les 4 premiers points sont en partie effectifs.

Concernant le financement du service, la délibération prévoyait la mise en place de la TEOM incitative (part variable en fonction de la quantité d'ordures ménagères présentée à la collecte) à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le service n'a pas été en mesure de réaliser le travail préparatoire à ce changement. Aussi, il vous est proposé de rester en TEOM classique pour le financement du service en 2025.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** un financement du service par la TEOM en 2025,
- **DONNE** pouvoir au Président, ou à son représentant, pour prendre toutes mesures d'exécution liées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 34
Pouvoirs : 7
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



Mme Geneviève PARIS, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 058-200067916-20240926-2024_26_09_12-DE

